

## Annexe D-Détermination De L'admissibilité

Feuille de cheminement pour déterminer l'admissibilité  
à l'agrément initial

ÉTAPE UN : Enregistrement auprès d'un organisme de réglementation professionnelle  
Je suis enregistré comme professionnel de la santé auprès d'un organisme de réglementation au Canada.

Oui

Allez à l'étape 2

NON

Non admissible à l'examen  
pour l'instant

ÉTAPE DEUX: Expérience en éducation sur le diabète

J'ai cumulé au moins 800 heures d'expérience en éducation sur le diabète au cours des trois années précédant la date limite du 1er février pour présenter une demande d'admission à l'examen. Cette expérience a été acquise alors que j'étais dûment enregistré comme professionnel de la santé canadien auprès d'un organisme de réglementation canadien. J'ai dispensé de l'éducation et prodigué des conseils sur la gestion du diabète ou des soins à une ou plusieurs des personnes suivantes:

- ✓ Personnes présentant un risque de développer le diabète
- ✓ Personnes ayant un prédiabète
- ✓ Personnes ayant un diabète, ainsi qu'à leur famille, ou à des professionnels de la santé en utilisant les compétences présentées à [l'annexe A](#)

Consultez la section FAQ à [www.cdec.ca](http://www.cdec.ca) pour toutes questions concernant les [800 heures](#).

OUI

Remplir la demande d'admission à  
pour l'instant à [www.cdec.ca](http://www.cdec.ca)

NON

Non admissible à  
l'examen l'examen en